



INSCRIPTION 2^{ème} TRIMESTRE 2019 / 2020

(Du lundi 6 janvier au vendredi 3 avril 2020)

Comme pour les inscriptions du 1^{er} trimestre, vous pouvez **inscrire les enfants d'une même famille sur un seul formulaire**. N'oubliez pas de dater, signer le présent document, et de joindre votre règlement. L'ensemble des documents doit être déposé dans la boîte aux lettres du restaurant scolaire **au plus tard le 2 décembre 2019**. Nous vous rappelons que toute inscription sous-entend l'acceptation du règlement intérieur qui a été joint aux documents d'inscription du 1^{er} trimestre ou disponible sur le site de la mairie.

Comptant sur votre compréhension.

Le bureau.

Nom de l'enfant	Prénom de l'enfant	Classe	Nom de l'instituteur

① - ADHESION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019 / 2020 :

Nous vous rappelons que l'adhésion est obligatoire pour tout enfant fréquentant le restaurant scolaire. Elle est à régler **une seule fois par année scolaire**.

Soit j'ai déjà payé l'adhésion pour l'année scolaire 2019 / 2020 lors du 1^{er} trimestre, alors je note uniquement mon n° d'adhérent figurant sur le coupon remis lors de l'inscription.

NUMERO D'ADHERENT :

Soit j'inscris mon enfant pour la première fois au restaurant scolaire pour l'année 2019 / 2020, alors je dois régler l'adhésion.

Tarif : 1 Enfant : 6,70 € 2 Enfants : 10 € 3 Enfants et + : 11,60 €

Uniquement si non réglée au 1^{er} trimestre

MOTANT DE L'ADHESION :€

② - ABONNEMENT – 2^{ème} trimestre 2019 / 2020 :

Tarifs : Abonnement Maternelle **3,40 €** par repas Abonnement Elémentaire **3,50 €** par repas

Nombre de repas ce trimestre : 44 (fonctionnement lundi-mardi-jeudi-vendredi hors vacances scolaires et fériés).

Dans le tableau ci-dessous, noter le nombre d'abonnement de maternelle et le nombre d'abonnement de primaire ainsi que les jours choisis. Préciser le prénom des enfants si inscription pour des jours différents.

Formule choisie	Tarif maternelle	Nombre abonnement maternelle	Tarif primaire	Nombre abonnement élémentaire	Jours choisis (à entourer)	Prénom (si jours différents)
Abonnement complet (4 jours fixes par semaine)	149,60 €		154,00 €		Lundi – Mardi – Jeudi - Vendredi	
¾ d'abonnement (3 jours fixes par semaine)	112,20 €		115,50 €		Lundi – Mardi – Jeudi - Vendredi	
½ d'abonnement (2 jours fixes par semaine)	74,80 €		77,00 €		Lundi – Mardi – Jeudi - Vendredi	
¼ d'abonnement (1 jour fixe par semaine)	37,40 €		38,50 €		Lundi – Mardi – Jeudi - Vendredi	

Aucune modification du ou des jours choisis ne sera autorisée en cours de trimestre

TOTAL ABONNEMENT :€

③- TICKETS OCCASIONNELS :



Tarifs : Maternelle : 3,55 € le ticket

Elémentaire : 4,10 € le ticket

Commande de carnets de 10 tickets occasionnels	Montant	Nombre de carnets	Total
Carnet de 10 tickets de maternelle	35,50 €		
Carnet de 10 tickets d' élémentaire	41,00 €		

TOTAL DE LA COMMANDE DE TICKETS OCCASIONNELS :€

Rappels :

Les tickets occasionnels ne sont délivrés que par **carnet de 10 unités**,

Les tickets occasionnels dûment complétés doivent être remis par l'intermédiaire de l'instituteur de votre enfant **AU MOINS 4 JOURS avant la date de repas**. En cas de non respect de ce délai, le restaurant scolaire se réserve le droit de refuser votre enfant.

En cours de trimestre, les carnets de tickets occasionnels pourront être délivrés en complétant un imprimé disponible sur le site de la mairie ou sur demande au restaurant scolaire, à compléter et à déposer dans la boîte aux lettres du restaurant scolaire située vers l'entrée de la garderie périscolaire accompagné du règlement.

④ - RECAPITULATIF inscription 2^{ème} trimestre 2019 / 2020 :

MONTANT TOTAL adhésion 2019 / 2020 (uniquement si non payée au cours du 1er trimestre)	①	€
MONTANT TOTAL abonnement	②	€
MONTANT TOTAL tickets occasionnels	③	€
TOTAL GENERAL (1+2+3)		€

Possibilité de règlement par chèque, à l'ordre du Restaurant Scolaire de Crêches-sur-Saône ou en espèces.
Possibilité de paiement en 3 fois le 5 de chaque mois (5 janvier, 5 février et 5 mars).

Je choisis de régler :

- par chèque(s) ou en espèces (à apporter au restaurant scolaire le matin)
 en 1 fois ou en 3 fois (la somme des 3 versements doit correspondre au total dû)

Date :

Signature :

Document à déposer dans la boîte aux lettres du restaurant scolaire, située vers l'entrée de la garderie périscolaire, accompagné obligatoirement du règlement.

Au plus tard le lundi 2 décembre 2019

RAPPEL : Pour les enfants de maternelle, 1 heure de garderie périscolaire sera facturée en plus du coût du repas par cette association. Tarif horaire : 2,10€.